L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 7 JUILLET.

FEUILLETON.

LE BILLET DE LOGEMENT.

PAR GABRIEL RUPHY.

VI

M. de Saulieu avait baissé la tête devant cette noble réponse à l'indiscret reproche dont il n'avait pu retenir l'expression ou plutôt l'intention.

Il la releva sous les caresses de sa mère, qui, désormais justifiée, ne songeait plus qu'à adoucir l'effet de sa riposte.

—Et maintenant, ajouta la digne femme, fais ton devoir, mon fils. Sois prudent comme j'ai eu le courage de l'être; et que Dieu bénisse tes efforts!

A ce moment un bruit de pas et de voix se fit entendre dans l'antichambre.

Benoît y faisait en vain tous ses efforts pour contenir l'élan impatient de Mlle de Saulieu, prévenue par lui du retour de son frère, et pour obtenir, en récompense de cette indiscrétion, le droit de l'annoncer.

Sa défense désespérée n'aboutit qu'à le faire rudoyer; et, l'écartant vivement, sa jeune maîtresse se précipita victorieusement dans la place.

Mme de Saulieu avait deviné (les mères devinent et entendent par le cœur) l'approche de sa fille, et elle avait eu le temps de glisser à l'oreille de son fils cette dernière recommandation:

—La voici; Benoît n'aura pu y tenir. Je vais vous laisser seuls. Epargne-lui la peine de te répéter ces tristes confidences qui m'ont tant coûté, qui lui coûteraient encore davantage. Je ne l'ai devancée que pour te mettre à même de la consoler sans la froisser.

A peine Mme de Saulieu avait-elle prononcé ces mots, que la porte s'ouvrit avec fracas.

Benoît suivait, un peu confus d'avoir devancé l'ordre et interprété un peu trop librement sa consigne. Mlle de Saulieu se jeta dans les bras de son frère.

Elle était pâle, visiblement en proie à une émotion intense, dont elle demeura cependant maîtresse au point de ne pas pleurer.

Au contraire elle affectait le sourire. Mais le trouble de sa pensée, le désordre de ses sentiments perçaient malgré elle sur son visage où l'orage intérieur se reflétait en fugitives rougeurs.

Quand furent épuisées les affectueuses étreintes et les muettes effusions de cette entrevue si éloquente dans son silence, Mlle de Saulieu, se tournant vers sa mère:

—Ah! fit-elle d'un ton d'affectueux reproche, comme c'est mal de m'avoir laissée dans l'ignorance d'un tel bonheur et d'en avoir joui sans moi!

—Ton frère l'a voulu, répondit Mme de Saulieu. Il est le chef de la famille et j'ai obéi. Je ne m'en repens pas, puisque j'ai en grâce à cet innocent et passager mystère, la primeur de son retour. Mais, je ne suis pas plus égoïste que tu n'es jalouse. Je n'ai pris que ma part; je t'ai laissé la tienne, et veux que tu en profites seule à ton tour. A tout à l'heure, mes chers enfants. Viens, Benoît, allons prendre les dispositions nécessaires pour fêter dignement le retour de l'enfant prodigue.

Mme de Saulieu embrassa en souriant le frère et la sœur, et, suivie de Benoît, que la clémence de M. de Saulieu embarrassait plus que ses reproches, elle quitta le salon où ils restèrent seuls.

A peine la porte fut-elle refermée, que Mlle de Saulieu avant de s'asseoir et d'une voix entrecoupée:

—Louis! s'écria-t-elle, comme si elle appelait son frère à son secours contre un invisible ennemi.

—Qu'est-ce? ma chère Hermine, répondit M. de Saulieu, en s'empressant auprès de sa sœur, et en lui prenant la main qu'il porta à ses lèvres avec une affection familière et respectueuse à la fois. Il voulait, par cette démonstration, par cet hommage, gagner sa confiance, et la rassurer contre elle-même.

Mais elle n'en avait pas besoin. Depuis le départ de sa mère, libre de s'épanouir dans toute l'énergique sincérité de sa nature, Mlle de Saulieu paraissait éprouver un sentiment tout autre que celui de l'inquiétude. Ses yeux brillaient au contraire d'une sorte de sombre triomphe.

—Louis, répéta-t-elle avec une exaltation fébrile, j'ai bien des choses à te dire. Et d'abord celle-ci, que la présence de ma mère m'eût forcée de taire, au risque de mourir étouffée par cette nouvelle qui m'étouffe, je l'ai enfin apprise. Louis! c'est lui, je l'ai reconnu! c'est lui, c'est lui!

—Qui, lui? demanda M. de Saulieu, qui feignit de ne pas comprendre.

—Lui! répondit-elle en [illegible] ... à dû [illegible]

—[illegible]

—Oui, il n'y a qu'un instant, il sortait d'ici; je l'ai vu [illegible] l'escalier. Il m'a [illegible] était-là!

—[illegible] l'homme qui va mourir!

—[illegible] tout!

—Ma chère sœur, je n'ignore plus rien. Voilà pourquoi je vais le tuer.

Mlle Hermine de Saulieu eut un léger sursaut, et la pâleur de son visage devint plus intense, tandis que ses yeux brillaient d'un plus fiévreux éclat.

—Quoi! tu sais tout? reprit-elle après un moment de pudique et fier embarras, et tu ne méprises point?

—Non; je te plains autant que j'estime ta douleur et admire ton deuil. Tu ne le portes pas plus longtemps, chère victime d'un affront qui, dès ce soir, sera lavé dans le sang du coupable.

—Enfin, s'écria-t-elle, je serai donc vengée! Oh! je n'ai vécu que dans l'espoir de voir luire le jour de l'expiation. Sans cet espoir je ne l'aurais pas attendu.

Elle leva les yeux au ciel, dans une sorte de farouche extase, comme pour le prendre à témoin de cette unique espérance ou son désespoir.

A voir, à ce moment, cette jeune et belle fanatique de l'honneur, naïve et subtile, gracieuse et austère à la fois, on eût dit une sœur de ces mystiques damoiselles, de ces puritaines dames des châteaux du moyen âge, ivres de leur vertu, qui n'eussent pas hésité à faire crever les yeux d'un page coupable d'un regard insolent.

Comment, un instant après, trouva-t-elle moyen d'échapper à son exaltation pour adresser à son champion une question empreinte d'une curiosité presque frivole? C'est ce que nous ne nous chargeons point d'expliquer. Hermine était femme, et à ce titre, pleine d'imprévu, de contrastes, de mystères.

Aussi est-ce sans trop d'étonnement que son frère la vit, au lieu de le pousser au combat d'un impatient signal, le prendre par la main, le faire asseoir à côté d'elle sur un canapé, et là, après un moment de rêveur silence, lui dire, d'une voix qu'elle s'efforçait de rendre calme et presque indifférente:

—Il faut que je te demande quelques détails.... nécessaires sur cette extraordinaire découverte qui coïncide presque avec ton retour. C'est un coup de la Providence que tu aies pu en même temps apprendre le crime et trouver son auteur. Comment se nomme-t-il?

—Le marquis Henri de Verdeille, répondit M. de Saulieu.

—Mais, continua Hermine lentement et avec un imperceptible tremblement dans la voix, il t'a fallu qu'on t'ait révélé l'insulte que tu vas venger, ce ne peut être de sa bouche que tu tiens le nom du coupable, car elle l'ignorait.... comme moi.

—En effet: aussi est-ce par une autre voie que je l'ai découvert, la plus inattendue.... et la plus sûre. Car il n'y a plus en douter: c'est lui. Ne l'as-tu pas d'ailleurs reconnu?

—Oui.... j'ai bien cru le reconnaître, et c'est alors que je suis accourue....

—.... Pour confirmer son propre aveu; car il venait de se dénoncer et de se condamner lui-même.

—Comment cela?

—Tout à l'heure, ici même, il est tombé dans le piège que je lui avais tendu sans le savoir. A peine a-t-il mis la tête à la fenêtre, à peine a-t-il eu premier coup d'œil jeté sur le jardin, reconnu la pièce d'eau, les tilleuls, le pavillon, témoin d'un lâche attentat, qu'il a frémi, qu'il a pâli, et qu'il n'a pu me cacher plus longtemps la cause de son trouble.

Je te laisse à juger de son saisissement lorsque, achevant sa surprise par un outrage mérité, j'ai ajouté à ses remords la honte et la douleur d'apprendre qu'il se trouvait au milieu de la famille insultée par lui, que la maison qu'il avait déshonorée était celle où je m'apprêtais à lui offrir l'hospitalité en faisant cesser mon subterfuge amical grâce auquel il se croyait, chez moi, sous un toit étranger. Le coup a été terrible. Il a chancelé, et éperdu, atterré, il n'a pu que tomber à mes pieds.

—Et tu as été inflexible? demanda Hermine frémissante.

—Je l'ai été comme il fallait que je le fusse, comme l'exigeaient le devoir et l'honneur. Il est des crimes indignes de pardon. Je n'avais pas [illegible], le droit de faire grâce.

—C'est, dis-tu, un de [illegible]?

—Je le regardais, hier [illegible] meilleur de tous. Il n'[illegible] d'hui, que mon pire [illegible]

—C'est le remords [illegible] trahir?

—Et le remords [illegible]. Si le repentir suffisait pour expier une telle faute, il l'eût expiée; et pour tout autre je le regarderais comme trop puni.

—Trop puni?

—Jugez-en par ces dernières paroles, que j'ai entendues dans l'oreille, et accompagnées de larmes véritables des gestes désespérés. Il venait de m'avouer, sans savoir encore qu'il parlait à un juge, ce crime, qu'on serait à une espèce de délire, victime d'une sorte de fatalité, il a commis presque sans le vouloir, presque sans le savoir. Car c'est seulement par la honte et le remords que la raison lui est revenue. Cruelle lucidité, puisqu'elle lui a permis de lire dans son cœur, et d'y trouver un amour vengeur pour celle qu'il a voulu déshonorer, une adoration inviable pour celle qui ne peut que le maudire.

—Il t'a dit cela?

—Il me l'a répété, et avant d'apprendre qui je devenais. Je ne puis donc douter de la sincérité de ces aveux qui l'accusent, de ces sentiments qui sont un châtiment. Mais son silence a été encore plus éloquent, que ses paroles, quand, se jetant à mes genoux, il n'a pu prononcer que ce mot: Grâce!

—Ah! il te demandait grâce?

(A continuer.)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Leonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.

G. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

A. NEVEU, Vermillonville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. BOYER, Moreauville, (Avoyelles)

R. RICULFI, Houma (Terrebonne)

SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeanerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY [illegible]

Billets faux de banques nationales

Voici une liste des billets faux de banques nationales. L'astérisque (*) signifie que les banques n'existent pas et que l'émission en est frauduleuse.

BILLETS DE DEUX PIASTRES.

Boston, Massachusetts, Tremont National Bank.
Kinkerhook, New York, National Bank of.
Kinderhook, New York, National Union Bank.
*Liudepark, New York, National Union Bank.
*Lynn Park, New York, Lynn Park National Bank.
Newport, Rhode Island, Newport National Bank.
Newport, Rhode Island, National Bank of Rhode Island.
New York City First National Bank.
New York City Ninth National Bank.
New York City Marine National Bank.
New York City Market National Bank.
New York City Union National Bank.
New York City St. Nicholas National Bank.
New York City National Shoe and Leather Bank.
New York City, National Bank of the State of New York.
Peekskill, New York, West Chester County National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Sixth National Bank.
Providence, Pennsylvania, First National Bank.

BILLETS DE CINQ PIASTRES.

Chicago, Illinois, First National Bank.
Chicago, Illinois, Third National Bank.
Chicago, Illinois Traders' National Bank.
Jackson, Michigan, People's National Bank.
Aurora, Illinois, First National Bank.
Canton, Illinois, First National Bank.
Paxton Illinois, First National Bank.
*Galena, Illinois, First National Bank.
Peru, Illinois, Firs National Bank.
Chicago, Illinois, Merchants' National Bank.
New Bedford, Massachusetts, National Bank of New Bedford.

BILLETS DE DIX PIASTRES.

Albany, New York, Albany City National Bank.
Auburn, New York, Auburn City National Bank.
Cherry Valley, New York, National Central Bank.
Chicago, Illinois, Merchants' National Bank.
Lockport, New York, First National Bank.
Malone, New York, Farmers' National Bank.
Newburg, New York, Highland National Bank.
New York City Croton National Bank.
New York City First National Bank.
New York City Marine National Bank.
New York City Merchants' National Bank.
New York City Market National Bank.
New York City Mechanics' National Bank.
New York City Ninth National Bank.
New York City Union National Bank.
New York City National Bank of Commerce.
New York City National Bank of the Commonwealth.
New York City, National Bank of the State of New York.
Philadelphia, Pennsylvania, First National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Third National Bank.
Poughkeepsie, New York, First National Bank.
Poughkeepsie, New York, City National Bank.
Poughkeepsie, New York, Farmers and Manufacturers' National Bank.
Peekskill, New York, Westchester County National Bank.
Pen Yan, New York, First National Bank.
Rome, New York, Central National Bank.
Rochester, New York, First National Bank.
Rochester, New York, Flour City National Bank.
Red Hook, New York, First National Bank.
Syracuse, New York, First National Bank.
Syracuse, New York, Syracuse National Bank.
Troy, New York, Central National Bank.
Whitehall, New York, First National Bank.
[illegible], New York, Saratoga County National Bank.
[illegible] Richmond National Bank.

BILLETS DE VINGT PIASTRES.

[illegible], Massachusetts, First National Bank.
Chicago, Illinois, First National Bank.
Indianapolis, Indiana, First National Bank.
Lebanon, Pennsylvania, Lebanon National Bank.
New York City, Merchants' National Bank.
New York City, Tradesmen's National Bank.
New York City, National Bank of Commerce.
New York City, National City Bank.
New York City, National Shoe and Leather Bank.
New York City, Market National Bank.
New York City, [illegible] National Bank.
New Albany, Indiana, [illegible] National Bank.
Plainfield, New Jersey, [illegible] National Bank.
Portland, Maine, [illegible] National Bank.
Portland, [illegible] National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, [illegible] National Bank.
*Utica, New York, City National Bank.
Utica, New York, [illegible] National Bank.
Utica, New York, [illegible] National Bank.
Utica, New York, [illegible] National Bank.

BILLETS DE [illegible] PIASTRES.

New York City [illegible] National Bank.
New Bedford, [illegible] National Bank of Commerce.
Palmyra, New York, First National Bank.

[illegible]
Boston, Massachusetts, [illegible] National Bank.
Cincinnati, Ohio, Ohio [illegible] Bank.
Elmira, New York, [illegible] Bank.
New York City [illegible]

Passage pour l'Europe.

Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers [illegible] ... [illegible]

AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique, [illegible] ...

Pour les circulaires et amples renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & CO.,
No 26 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.

17fév—1an

Excursion du dimanche et du mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer

CAMELIA,

très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis,

Capitaine HANOVER,

fera des excursions, régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et, le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 8 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de 7 heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

☞ Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à

C. M. SORIA,
No 20 de la rue de l'Union.

16mai—

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer
CAMELIA.

Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.

capitaine Wm. Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, par la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera le Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin; Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 8 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précède celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA.

2juin—1an — Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la Grand'Ile.

De canal Hervey à la Grand'Ile.

Départ deux fois la semaine le MARDI et le SAMEDI, à 8 heures du matin.

Le beau bateau à vapeur

QUAKER,

capitaine F. Raichle, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il partira de la Grand'Ile pour le Canal Hervey tous les JEUDIS et LUNDIS matin.

Prix du passage, $2,50, les repas non compris. Le "Quaker" débarquera les passagers à l'Hôtel Wilton et aux endroits où ils voudront s'arrêter.

22juin—1a

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M. Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine. [illegible] ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 100 rue Tchoupitoulas, ou JNO. JANNEY, 127 Commune. [illegible] ... W. R. BROCKETT, agent, Au No 20 de la rue des Magasins.

15sept—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h. Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Charleville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau. SERENA. H. H. Brend, capitaine. [illegible] ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 100 de la rue de Tchoupitoulas.

Paquebot indépendant pour Washington et Opelousas. Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M. Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur ROBERT YOUNG remplaçant le ST-MARY, d'un faible tirant d'eau. Capt. W. H. Daniel, commis J. R. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. [illegible] ... Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grande-Rivière [illegible]. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M. Pour Bayou Sara, Port Hudson, Morgan, Alexandria, la Rivière aux Canes, Montgomery, Grand Ecore [illegible] et tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur BART ABLE. B. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. M. CARTER, 18 rue du Camp, HITE & CARLIN, 3 rue Tchoupitoulas, BRITTON & KOONTZ, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 2 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge. Deux voyages par semaine. Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi. Le bon bateau à vapeur ST. JOHN, F. BERGERON, Capitaine, J. C. BERGERON, Commis. Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No de 22 rue Bienville.

Paquebot du Bayou Lafourche. Ligne des planteurs et des négociants. Service à deux par semaine. [illegible] ... vapeur STELLA BLOCK, capitaine U. DE [illegible] ... partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS et SAMEDIS, à 5 heures du soir; de Thibodeauxville pour la Nlle-Orléans tous les JEUDIS et LUNDIS, à 6 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 3 rue Tchoupitoulas, THEODORE [illegible]

Paquebot de la [illegible] et de Labadieville. [illegible] ... Le bateau à vapeur HENRY TETE, [illegible] ... Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 5 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. HIVET et F. CHARLET.

Au Public.

NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD.

Le Comité des Citoyens nommé à la grande assemblée tenue à la Salle St. Patrick, le 27 janvier, dans l'intérêt de la compagnie NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD, a recommandé les messieurs bien connus, actifs, énergiques et hautement responsables pour solliciter des souscriptions au capital de la Compagnie. Le public est, par le présent, informé que les districts ci-dessous désignés seront parcourus par les messieurs désignés ci-après.

Les limites Est et Ouest partant du fleuve à la cyprière.

1. Côté Sud de la rue du Canal et côté Nord de Perdido, inclusivement, Col. Wm. M. Bailey, P. Cameron, Esq.

2. Côté Sud de la rue Perdido au côté Nord de Calliope, inclusivement, W. [illegible], Esq., E. W. Fowler, Esq.

3. Côté Sud de la rue Calliope au côté Nord de Jackson, inclusivement, [illegible]

4. Côté Sud de la rue Jackson à la ligne supérieure de Carrollton, inclusivement, [illegible]

5. Côté Nord de la rue du Canal au côté Sud de St. Louis, inclusivement, J. P. Roux, Esq. [illegible]

6. Côté Nord de la rue St. Louis au côté Sud de l'Esplanade, inclusivement, [illegible]

7. Côté Nord de la rue Esplanade à la ligne inférieure de la ville, [illegible]

Les messieurs ci-dessus nommés auront [illegible] NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD [illegible]

Hotels & Bar Rooms.

[illegible]

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

[illegible] ...

AMÉRIQUE, Pouzolz, [illegible] juillet.
ST-LAURENT, Lachesnez, [illegible] juillet.
CANADA, Frangeul, [illegible] juillet.
FRANCE, Trudelle, [illegible] juillet.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin): [illegible] ...

Les paquebots marqués d'une * ne prennent pas de passagers d'entrepont.

LOUIS DE BEBIAN, Agent, 55 Broadway, New York.
[illegible] Agent, [illegible] N.-O.

nov—

Brême.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BRÊME ET LA NLLE-ORLÉANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leurs voyages réguliers en octobre 1876. Les jours de départ et les prix du passage seront annoncés plus tard.

Ces steamers, en venant à la Nlle-Orléans, font escale au Hâvre et à la Havane; en se rendant à Brême, ils font escale à la Havane et à Southampton. La compagnie se réserve le droit de changer de route.

Les consignés vendent des billets de passage de Brême, de Southampton ou du Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. STOCKMEYER & Co., Agents,
[illegible] de la rue de l'Union.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, [illegible] partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Jeudi 13 juillet, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine ... [illegible]

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 44.

mai—1an

ASSURANCES.

Association d'Assurances

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS,

Bureaux, 109 rue du Canal.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1876.

Conformément à la Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

[illegible]

CHEMINS DE FER.

[illegible]

ASSURANCES.

Sixième bilan annuel de la Compagnie d'Assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE.

[illegible]

New York direct.

[illegible]

ASSURANCES.

[illegible] Mutual Insurance Company

[illegible]

STATE OF LOUISIANA.

[illegible]

Banque Nationale de l'Union.

[illegible]

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL.

[illegible]